



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut Droit Ethique Patrimoine

IDEP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paris-Sud



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Dominique LEGEIS, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut Droit Ethique Patrimoine
Acronyme de l'unité :	IDEP
Label demandé :	EA
N° actuel :	409
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Véronique MAGNIER
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Véronique MAGNIER

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique LEGAIS, Université Paris 5

Experts : M^{me} Sophie DEMARE-LAFONT, Université Paris 2

M. Jérôme JULIEN, Université Toulouse 1 (représentant du CNU)

M. Yves REBOUL, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Étienne AUGÉ, Université Paris-Sud

M^{me} Brigitte BASDEVANT, Université Paris-Sud

M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT (directrice de l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion, ED n° 263)

M. Antoine LATREILLE, Université Paris-Sud

M^{me} Collette VOISIN, Université Paris-Sud

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut Charles Dumoulin, créé en 1990, est devenu en 2009 l'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP). Il fut successivement dirigé par les professeurs Bertrand ANCEL, Dominique FENOUILLET et Dominique BUREAU, Pascal de VAREILLES-SOMMIERES, Pauline REMY-CORLAY et Christophe SERAGLINI. Depuis le mois de septembre 2009, c'est le professeur Véronique MAGNIER qui en assume la direction. M^{me} Géraldine GOFFAUX-CALLEBAUT a été nommée directrice adjointe.

L'Institut se situe au sein des locaux de l'UFR Droit Économie Gestion de l'Université Paris-Sud (campus de Sceaux), et occupe deux salles (une bibliothèque faisant office de salle de réunion, et une salle de travail).

S'agissant des effectifs, l'IDEP comporte 30 enseignants-chercheurs, 35 doctorants, 3 professeurs associés, 3 post-doc, et 5 professeurs invités.

L'IDEP comporte quatre pôles de recherche :

- pôle « Droit des contrats » ;
- pôle « Droit et éthique des affaires » ;
- pôle « Droit du patrimoine » ;
- pôle « Arbitrage et contentieux ».

Équipe de direction

La direction de l'unité est assurée par sa directrice, M^{me} Véronique MAGNIER et M^{me} Géraldine GOFFAUX-CALLEBAUT, directrice adjointe, ainsi que par les directeurs des quatre pôles de recherche (M^{me} Hélène AUBRY, pour l'axe droit des contrats ; M. Yann PLACLOT, pour l'axe Droit et éthique des affaires ; M^{me} Sophie GAUDEMET, pour l'axe Droit du patrimoine ; M. Christophe SERAGLINI, pour l'axe Arbitrage et contentieux), lesquels forment le comité scientifique.

Nomenclature AERES

SHS : 2_1



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	30	32
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	2
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	8	11
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		1
TOTAL N1 à N6	41	46

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	35	
Thèses soutenues	21	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	3	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	17

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'IDEP est une unité importante et dynamique, qui a vu le nombre de ses membres augmenter sensiblement depuis la dernière évaluation ce qui constitue un vrai défi. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2008, tous corps confondus, 26 personnes ont quitté le laboratoire et 59 sont arrivées. La production scientifique de ces membres est importante et de grande qualité, nombre d'auteurs connus faisant partie de l'unité. L'IDEP bénéficie d'une attractivité académique nationale reconnue et poursuit son développement international. L'unité est très attentive à la qualité de la formation doctorale et à l'insertion professionnelle de ses docteurs. La structuration en quatre pôles jouissant d'une certaine autonomie présente, en revanche, l'inconvénient de mettre davantage en avant les travaux individuels que véritablement collectifs. Chaque pôle développe ses projets, de grande qualité, mais peut-être un peu trop au détriment de réalisations véritablement transversales.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants doivent être relevés :

- une recherche de grande qualité appuyée sur des auteurs reconnus, bénéficiant d'une réelle notoriété dans leurs spécialités respectives ;
- une attractivité académique nationale forte et un rayonnement international en développement ;
- des relations avec les milieux professionnels - économique et social - dynamiques ;
- une activité doctorale soutenue avec une très bonne insertion professionnelle des docteurs.

Points faibles et risques liés au contexte

Certains points faibles ou risques peuvent être soulignés :

- une structuration en pôles de recherche conduisant à une segmentation importante ;
- un nombre insuffisant de projets véritablement transversaux et communs aux différents pôles ;
- une faiblesse des moyens, non seulement financiers mais encore humains et matériels (notamment, en terme de locaux) constituant sans doute un frein au développement d'une véritable collectivité.

Recommandations

L'unité, pour atteindre l'excellence au regard de tous les critères, devrait accentuer la construction de thématiques plus collectives, en dépit de la variété des axes de recherche qui sont développés, et favoriser ainsi un esprit d'équipe plus nourri. Elle devrait acquérir une plus grande visibilité en tant qu'unité, au-delà des incontestables qualités des talents individuels qui la composent. Les efforts entrepris avec l'étranger, déjà entamés par la réalisation d'échanges, devraient être poursuivis et accentués. Enfin, l'implication des doctorants, déjà mise en oeuvre par divers moyens (comme les Ateliers de doctorants, qui se sont tenus en 2009, 2011 et 2012), devrait être renforcée. Un suivi des doctorants, notamment par la mise en place annoncée de soutenances à mi-parcours sur le modèle québécois, devrait permettre de satisfaire à cet objectif. Cependant, la réussite de ce développement demeure, pour partie, subordonnée à un net renforcement des moyens humains, matériels et financiers de l'unité.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Si l'IDEP a, de façon générale, vocation à développer ses recherches en droit privé sans exclusive, le choix a été fait de l'organiser en quatre pôles de recherche : pôle « Droit des contrats » ; pôle « Droit et éthique des affaires » ; pôle « Droit du patrimoine » ; pôle « Arbitrage et contentieux ». Cette politique judicieuse lui offre l'opportunité « d'optimiser » ses forces vives. Ainsi, les membres de l'unité ont vocation à inscrire leur activité de recherche au sein de l'un de ces pôles mais peuvent, également, participer ponctuellement aux programmes de recherche des autres. La plupart des thématiques développées apparaissent solides, souvent de facture classique, tout en s'inscrivant dans les évolutions disciplinaires les plus récentes (par exemple, « actions de groupes » ; « évolution du droit des obligations ») ; d'autres sont plus originales (par exemple, « étude sur les « rapports entre gouvernance d'entreprise et gouvernance écologique »). Cependant, il faut relever que cette organisation, en soi logique, ne soit pas complétée par une action de recherche collective transversale plus forte qui offrirait à l'IDEP une visibilité spécifique plus importante. Ainsi, le comité d'experts regrette un nombre insuffisant de projets véritablement transversaux et communs aux différents pôles.

L'activité scientifique des membres de l'unité est de grande qualité et le nombre de publications est important (en moyenne plus de 200 publications par an), s'appuyant sur des auteurs reconnus qui développent au sein de chaque pôle des manifestations d'envergure nationale, comme en témoignent certains colloques organisés récemment. Chacun des pôles présente un bilan solide en terme de production scientifique. Par pôles de recherche, les productions individuelles ou collectives sont réelles, font, souvent, référence et sont publiées dans des revues figurant sur la liste AERES. Leur répartition est équilibrée entre rédaction d'ouvrages, directions d'ouvrages collectifs, articles, commentaires, notes de jurisprudence et chroniques, articles d'encyclopédie et, enfin, communications avec actes ou sans actes. Les pôles de recherches semblent dynamiques et témoignent d'une activité réelle et soutenue. Au cours de la période évaluée, l'IDEP présente donc une production riche et d'excellent niveau, témoignant de la régularité et du sérieux des résultats.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'attractivité et le rayonnement académiques de l'IDEP sont très satisfaisants et ont, notablement, cru ces dernières années.

D'une part, l'effectif a non seulement été stabilisé, mais encore augmenté, la balance entre les départs et les arrivées étant largement positive (entre le 1^{er} septembre 2008 et le 1^{er} septembre 2013, 59 arrivées pour 26 départs, tous corps confondus). Cette attractivité s'est, également, manifestée à l'égard des doctorants et des post-doctorants. Ainsi, l'unité s'est attachée à développer l'accueil de post-doctorants (3 sur la période évaluée) ce qui est peu courant dans les disciplines juridiques, et a obtenu des postes de *Visiting Researcher* pour ses doctorants à l'Université de Columbia et à l'Université d'Oxford. D'autre part, de nombreuses manifestations scientifiques, tant au plan local que national voire international, ont été réalisées. Plusieurs colloques de grande envergure ont été réalisés à l'image de celui qui s'est tenu à la Cour de cassation sur « le fait du préposé et la responsabilité civile », de celui qui s'est tenu au Palais du Luxembourg sur « l'action de groupe des investisseurs », ou encore la tenue d'une première académie internationale d'été.

Le développement international a été également opéré, notamment par l'accueil d'une dizaine de professeurs étrangers de renom (quatre d'entre eux sont rattachés à l'IDEP) provenant d'universités telles que, par exemple, l'Université de Montréal (Québec), Queen Mary University ou Tilburg University. Des membres de l'unité ont aussi été invités à enseigner dans des universités étrangères ou à participer à des colloques et à des travaux de recherche collective à l'étranger (par exemple, Pérou, Etats-Unis, Canada, Angleterre). Néanmoins, il serait sans doute nécessaire d'accroître l'ampleur des relations internationales déjà établies en privilégiant des liens plus institutionnels soit avec des universités soit dans le cadre de réseaux de recherches.

Enfin, il faut souligner que le rayonnement académique de l'unité se révèle aussi par la présence de ses membres dans des sociétés savantes (entre autres, Association Henri Capitant, Société de législation comparée, Comité français de droit international privé), dans des comités éditoriaux ou scientifiques de revues juridiques de référence et dans des réseaux d'experts (par exemple, Trans Europe expert). Il se manifeste encore par l'obtention par un membre de l'unité d'une chaire d'excellence au sein de l'Université Paris 11.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction de l'IDEP avec son environnement social, économique et culturel est réel et intéressant. En effet, l'unité a développé un certain nombre de partenariats avec des organisations professionnelles reconnues comme la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine, ou l'Institut français des administrateurs (IFA), avec des cabinets d'avocats nationaux et internationaux ou encore avec la Cour de cassation et la cour d'appel de Paris. Ces partenariats se traduisent par la mise en place de formations (formation continue des avocats, notaires et magistrats) et d'expertises à destination des professionnels (avec la Fondation pour le droit continental ou l'Autorité des Marchés Financiers), de journées d'études débouchant sur des publications conjointes ainsi qu'un projet de recherches de grande ampleur (partenariat sur plusieurs années avec l'IFA à propos des « codes d'éthiques dans les sociétés du CAC 40 »). Certains membres ont été auditionnés, par exemple au Sénat, dans le cadre de projets de réformes législatives. Les liens tissés avec l'environnement professionnel sont patents et les échanges réciproques nourris. Il faut souligner la participation active de praticiens du droit (entre autres, avocats) à la vie de l'unité à laquelle ils sont intégrés.

Des initiatives de vulgarisation de la recherche sont, également, mises en place : articles dans la presse « grand public » ou émissions radiophoniques (France Culture). L'IDEP a, aussi, participé au projet « Ciné droit », projet associant des membres des autres unités de recherche de la Faculté Jean Monnet ainsi que les institutions locales (ville de Sceaux, population).

Néanmoins, ces actions peuvent apparaître, assez souvent, comme le fruit d'actions individuelles. Il serait, peut-être, utile d'accroître leur formalisation par le biais de liens institutionnels plus approfondis.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Tout d'abord, suivant la recommandation du précédent rapport d'évaluation de l'AERES, l'unité a changé de nom afin de rendre plus directement visible son champ de recherche. Elle a, ensuite, structuré son organisation interne. Ainsi, la direction et la gestion quotidienne de l'unité sont assurées par un directeur (M^{me} Véronique MAGNIER) et un directeur adjoint (M^{me} Géraldine GOFFAUX-CALLEBAUT). La politique de l'unité est élaborée au sein du comité scientifique composé des deux directeurs et de chaque responsable des quatre pôles de recherche, conseil qui se réunit régulièrement. En revanche, il n'a pas été jugé utile d'établir un règlement intérieur au regard de la taille de l'unité. Les rapports entre les membres de l'unité sont constants et se font en bonne intelligence. Il conviendrait, cependant, de renforcer les possibilités de rencontre entre les chercheurs, et avec les doctorants, au-delà des relations individuelles qui se nouent. Une visibilité véritablement institutionnelle pourrait être approfondie, en institutionnalisant davantage les actions menées collectivement.

De plus, si l'unité dispose d'une bibliothèque faisant office de salle de réunion, d'une salle de travail et de quelques bureaux, un agrandissement serait sans doute nécessaire.

Par ailleurs, un site internet complet a été réalisé. Son ergonomie et son esthétique sont bonnes ; sa mise à jour régulière ; les informations disponibles apparaissent complètes. Le projet de le traduire en anglais est en voie de finalisation. Cette initiative doit être fortement soutenue, notamment financièrement, car elle offrira à l'unité une bien meilleure visibilité internationale.

Enfin, l'unité a développé une politique de recrutement adaptée qui a porté ses fruits (solde positif de 1 professeur, 9 maîtres de conférences, 3 post-doctorants, 5 professeurs invités). De surcroît, l'unité est attentive au parcours professionnel de ses membres (incitation à la soutenance de HDR ou à la participation au concours d'agrégation).

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Sept Master 2 sont adossées à l'IDEP. Il s'agit du Master 2 Droit des contrats, Master 2 Droit privé fondamental, Master 2 Juriste d'affaires franco-anglais, Master 2 Droit financier, Master 2 Droit des affaires internationales, Master 2 Droit notarial et du Master 2 Professions Judiciaires - Droit Processuel. Les membres de l'unité soit dirigent ces formations soit y enseignent. Ils sont, également, très impliqués à tous les niveaux de formation (trois années de licence, M1 et M2). Les étudiants de Master 2 sont initiés à la recherche et constituent le vivier des futurs doctorants de l'unité même si cette dernière sait aussi attirer à elle des étudiants extérieurs, notamment étrangers.

Les doctorants sont rattachés à l'École Doctorale « Sciences juridiques, économiques et de gestion » (ED n° 263). Les doctorants suivent les formations de l'ED. Les doctorants sont incités à publier, en particulier sur le site internet de l'IDEP, et à participer à des colloques en France ou à l'étranger et à séjourner à l'étranger pour leurs recherches. IDEP leur offre, le plus souvent, une aide financière. L'unité reçoit, également, des doctorants étrangers

pour des séjours d'études. L'encadrement des doctorants existe avec la mise en place, à leur demande, d'ateliers doctoraux permettant une présentation par le docteur de ses travaux devant d'autres chercheurs. Pour l'avenir, la volonté des membres de l'Institut est de renforcer cet aspect, en mettant notamment en place des soutenances à mi-parcours, comme cela se pratique dans certaines universités étrangères. Un renforcement des structures d'encadrement au niveau du laboratoire pourrait être intéressant. La mobilité de ces doctorants est également prévue en partenariat avec des universités étrangères.

L'activité doctorale a été importante, avec 21 thèses soutenues entre 2008 et 2013, pour un effectif de doctorants de 35 en 2013. Le devenir des doctorants est également très satisfaisant, avec un professeur agrégé, 2 maîtres de conférences, 15 avocats, 1 dirigeant d'entreprise.

Enfin, si l'unité est attachée à assurer, dans la mesure du possible, un financement aux doctorants - elle a, par exemple, essayé de développer le recours aux bourses CIFRE -, elle est confrontée à un nombre de contrats doctoraux insuffisants. Si elle devrait, utilement, tenter d'accroître le recours à des financements extérieurs, l'obtention de contrats doctoraux demeure une nécessité.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Pour l'avenir, la structure de l'IDEP en quatre pôles de recherche sera maintenue. Un directeur adjoint a été nommé, qui a vocation à intégrer le comité scientifique.

Des synergies sont envisagées avec d'autres unités de l'Université Paris 11, comme l'Institut d'Etudes en droit public (IEDP) avec lequel plusieurs actions sont prévues (rééditions d'ouvrages, séminaires doctoraux communs, co-organisation de colloques : projet de colloque sur la Propriété et l'environnement), le centre RITM (Réseaux, Innovation, Territoires et Mondialisation : co-organisation d'un colloque sur la parité) ainsi qu'avec demande d'une création d'un axe Droit, science et éthique au sein de la Maison des Sciences de l'Homme.

S'agissant des thématiques de recherche pour les cinq années à venir, elles se situent dans le prolongement des précédentes. Ainsi, l'accent sera mis :

- pour le pôle droit des contrats : sur le contrat comme instrument d'échange sur le marché ; le contrat en droit comparé ; la responsabilité et l'assurance. Plusieurs colloques sont prévus (la simplification du droit de la consommation ; aléa et contrat d'assurance, l'idée étant de pérenniser ces rencontres en alternance sur l'un et l'autre thème) ;
- pour le pôle Droit et éthique des affaires : sur les codes d'éthique ; la finance durable (un colloque est prévu sur ce thème) ;
- pour le pôle Droit du patrimoine : sur l'acte notarié en Europe, devant aboutir à la publication d'un Guide sur l'acte notarié en Europe ;
- pour le pôle Arbitrage et contentieux : sur l'éthique dans l'arbitrage international et l'arbitrage et les principes directeurs du procès.

L'ensemble de ces projets s'inscrit de façon opportune dans la continuité et l'approfondissement des activités précédentes et sont, pour certains, déjà avancés. Cependant, ils reflètent toujours une politique de pôles, plus qu'une politique d'ensemble. Le caractère collectif de la recherche initiée par l'unité pourrait être amélioré par un plus grand nombre de projets véritablement transversaux et communs aux différents pôles. Néanmoins, la faiblesse des moyens, non seulement financiers mais encore humains et matériels, constitue sans doute un frein au développement d'une véritable collectivité. Ainsi, l'absence de personnel administratif est un inconvénient évident pour la réalisation de certains projets, faute d'un appui logistique propre. De la même façon, les locaux dont dispose l'IDEP paraissent insuffisants au regard de la taille de l'équipe et ne favorisent guère des rencontres aisées.

4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : 28 novembre 2013, 8h30
Fin : 29 novembre 2013, 14h00

Lieu de la visite

Institution : UFR Droit Economie Gestion, Faculté Jean Monnet
Adresse : 54 Boulevard Desgrange, 92 331 Sceaux
Locaux spécifiques visités : Bureaux et bibliothèques

Déroulement ou programme de visite

Jeudi 28 novembre

8h30 - 9h00 : réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
9h00 - 9h45 : rencontre avec les tutelles et présentation de la politique recherche de l'Établissement par M. Etienne AUGE (Vice-Président CS), M^{me} Collette VOISIN (Vice-présidente CEVU), M. Antoine LATREILLE (Doyen) et M^{me} Brigitte BASDEVANT (Vice-Doyen à la Recherche)
9h45 - 10h15 : rencontre avec M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT, directrice de l'École doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263)

Vendredi 29 novembre

8h30 - 9h00 : réunion du comité d'experts à huis clos
9h30 - 11h30 : rencontre avec M^{me} Véronique MAGNIER et M^{me} Géraldine GOFFAUX, directrices de l'unité, cette rencontre ayant été élargie à tous les membres de l'unité
11h30- 12h00 : rencontre avec les doctorants
12h00 - 12h30 : réunion à huis clos du comité d'experts et délibération

Les rencontres ayant trait à l'IDEP ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par le comité d'experts présidé par M. Dominique LEGEAIS les 28 et 29 novembre 2013.



5 • Observations générales des tutelles

Le Président de l'Université Paris-Sud

à

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 21 juillet 2014

N/Réf. : 173/14/JB/LM/AL

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2PUR150007960


Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 2 juillet dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche « Institut de droit, Ethique et Patrimoine » - IDEP - N° S2PUR150007960, et je vous en remercie.

L'université se réjouit de l'appréciation portée par le Comité sur cette unité et prend bonne note de ses suggestions. Malgré de très fortes contraintes, elle sera attentive aux locaux qui hébergent l'unité et soutiendra les efforts pour développer la dynamique collective au sein de celle-ci.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de Madame Véronique MAGNIER, Directrice de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.


UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENT
Jacques BITTOUN
Bâtiment 300
91405 Orsay cedex

Réponse à l'AERES concernant l'évaluation de l'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP, EA 409)

Le 15 juillet 2014

Nous remercions l'AERES pour son évaluation de l'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP, EA 409), ainsi que pour les observations apportées à la suite de cette évaluation. Les responsables de l'IDEP ne manqueront pas de tenir compte de ces observations dans la réalisation du nouveau contrat quinquennal et d'y sensibiliser l'ensemble de l'équipe de chercheurs de l'IDEP.

Certaines des observations de l'évaluation nous donnent l'occasion d'apporter quelques précisions à la situation du centre :

L'AERES souligne la structure de l'IDEP par pôles. En effet, l'IDEP est structuré autour de quatre pôles. Les raisons tiennent au fait que le centre de droit privé est une structure d'accueil composée de 60 chercheurs (30 enseignants-chercheurs et 30 doctorants) et que les recrutements effectués sont tributaires des besoins précis définis par la section de droit privé en termes d'enseignements. La structure par pôle est apparue comme la façon la plus simple et la plus rationnelle d'accueillir au mieux chacun des chercheurs de droit privé recruté à la faculté et de leur permettre d'initier des projets de recherche, chaque enseignant-chercheur apportant ses compétences en lien avec son champ d'expertise pédagogique. La perspective-recherche n'est pas négligée et est parallèlement mise en œuvre : 2 recrutements MCF BQR sur la période évaluée et le recrutement de trois professeurs agrégés ont conduit à accueillir des chercheurs dont les compétences scientifiques s'inscrivent dans les axes de recherche développés actuellement par l'IDEP (droit comparé des affaires et éthique de l'entreprise, droit européen des contrats, droit notarial européen et international). Si les profils sont extrêmement divers, il est à rappeler, comme le souligne l'AERES, que tous les enseignants-chercheurs de l'IDEP ont acquis une forte réputation dans leur domaine d'expertise.

La structure favorise donc les initiatives et accorde l'espace nécessaire au développement des axes de recherche de l'IDEP, qui sont tous transversaux. Il a été souligné lors de l'audition, et cette précision est importante, que les chercheurs ne sont pas « affectés » à un pôle, ces derniers étant essentiellement de nature thématique. Plusieurs colloques organisés en 2014 ou en cours d'organisation en témoignent. Pour le colloque « Les enjeux de la réforme du droit de la consommation », ont composé le comité scientifique et ont contribué aux interventions des spécialistes du droit des contrats, du droit de la consommation, du droit des affaires, du droit pénal, ... et trois pôles de l'IDEP sur quatre ont ainsi été sollicités. La même observation pourra être faite à propos du colloque sur l'actualité du droit notarial international, conduisant à solliciter à part égale les pôles « Patrimoine » et « Contentieux et arbitrage ». **Il existe donc une réelle dynamique entre les pôles, qui favorise la « fluidité » des échanges et des recherches faisant appel à de multiples expertises dans le vaste domaine du droit privé interne, communautaire et international dans un esprit total d'ouverture scientifique.**

Autre élément d'ouverture de l'IDEP, l'ouverture à l'international n'est pas une démarche nouvelle à l'IDEP puisqu'elle constitue la marque historique de ce centre depuis sa création sous son ancien nom, l'institut Charles Dumoulin, par des juristes spécialisés en droit international privé. Les récents recrutements des enseignants-chercheurs à l'IDEP ont accentué cette tendance. La plus grande partie des enseignants-chercheurs recrutés ces quatre dernières années à l'IDEP ont un profil soit communautaire, soit comparatiste soit internationaliste, dans leur domaine de compétence. Comme le soulignent à juste titre les experts de l'AERES, seuls les moyens financiers et humains manquent de manière cruciale au développement de nos projets et à leur déploiement international, pour qu'ils prennent une véritable ampleur. Nous faisons tous nos efforts pour nous faire connaître (présence

régulière dans les conférences internationales, publication dans des revues anglaises ou américaines réputées, dimension internationale de nos propres colloques, liens avec de nombreuses universités étrangères en Europe, Amérique du Nord et latine, Asie...). Nous envisageons à ce titre un rapprochement institutionnel avec certaines universités, en nous inscrivant dans des programmes portés par l'université Paris-Sud (Horizon 2020 en particulier). Sans un soutien institutionnel fort à la recherche en droit privé, nous sommes contraints à financer personnellement la venue d'intervenants étrangers, comme cela vient d'être le cas avec la tenue de l'Académie internationale d'été sur le thème des codes d'éthique en juillet 2014.

En dernier lieu, nous informons que le site de l'IDEP est à présent disponible en anglais et ce depuis janvier 2014 (www.idep.u-psud.fr).

Véronique Magnier et Géraldine Goffaux-Callebaut